

Séance du 24 mars 2023

L'an 2023 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	7	9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. ARNAUD Paul, Mme CHENOT Lorraine, Mme DE SCHEPPER Barbara, M. GUILLO Vincent, Mme OBRY Arlette, M. PIOLAT Didier, Mme RENAULT Lucy

**Procuration(s) :**

donne pouvoir à M. ARNAUD Paul, Mme WALDSCHMIDT Fanny donne pouvoir à M. GUILLO Vincent

**Etai(en)t absent(s) :**

M. PETIT Damien

Date de la convocation
16 mars 2023

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme COLTEL Loïs, M. LOMBARDOT Roger, Mme WALDSCHMIDT Fanny

Date d'affichage
27 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

27 mars 2023
--------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

et publication du

27 mars 2023
--------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie d'Aubenas à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à St Mélanie

Le Maire Didier PIOLAT